



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

4 octobre 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.1017

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AVEC BAALBECK (LIBAN) - COFINANCEMENT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES ET CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'UNIVERSITE PAUL CEZANNE : CENTRE INTERDISCIPLINAIRE DE RECHERCHE SUR LES TERRITOIRES ET LEUR AMÉNAGEMENT (CIRTA) / INSTITUT D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT REGIONAL (IUAR).

Le 04/10/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28 Septembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jean CHORRO à M. Stéphane PAOLI, M. Yannick DECARA à M. Francis TAULAN, M. Gerard DELOCHE à Mme Fatima DRAOUZIA, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Catherine SILVESTRE à M. Alexandre GALLESE, M. Victor TONIN à M. Laurent DILLINGER

Excusés sans pouvoir :

Mme Patricia LARNAUDIE

Secrétaire : Stéphane PAOLI

Mme Martine FENESTRAZ donne lecture du rapport ci-joint.



09.03

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie -
Proximité et Citoyenneté

Département Services aux Publics -
Développement Touristique et International
Mission Développement
Touristique et International

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 04/10/10

RAPPORTEUR : Mme Martine FENESTRAZ

CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Patricia LARNAUDIE, M. Victor TONIN, M. Héliot BRAMI, M. Stéphane PAOLI

Politique Publique : DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AVEC BAALBECK (LIBAN) - COFINANCEMENT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES ET CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'UNIVERSITÉ PAUL CEZANNE : CENTRE INTERDISCIPLINAIRE DE RECHERCHE SUR LES TERRITOIRES ET LEUR AMÉNAGEMENT (CIRTA) / INSTITUT D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL (IUAR). - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Méditerranée est une région à forte identité où l'on retrouve des villes qui ont en commun un certain nombre d'enjeux touchant à la place du patrimoine urbain dans les stratégies de développement et de modernisation. Aujourd'hui, la valorisation du patrimoine est un élément majeur dans les projets de redynamisation du tissu urbain de nos territoires respectifs.

Cette aire géographique sera également largement impactée par les perspectives de développement touristique dû à l'héliotropisme. Parallèlement les territoires de l'Union pour la Méditerranée devraient connaître une progression de cent millions d'habitants d'ici 2030.

L'importance d'une réflexion sur de telles thématiques, partagée à l'échelle européenne avec nos villes partenaires-Coimbra, Grenade, Pérouse-, constitue l'un des enjeux du projet.

Par ce partenariat, la Ville d'Aix en Provence souhaite promouvoir sa qualité de ville patrimoniale à fort potentiel de développement touristique, tant à l'échelle européenne qu'internationale.

La reconnaissance de la labellisation d'Aix en Provence pour son action internationale sur ces sujets est confortée par le soutien financier du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes, depuis le début du projet. La pérennisation d'une relation de coopération étant le gage de réussite de projets opérationnels.

Un autre enjeu constitue en la connaissance d'appels d'offres lancés sur les territoires partenaires et l'information des acteurs économiques d'Aix et du Pays d'Aix sur les opportunités offertes.

Enfin, tout projet de classement d'un élément au patrimoine mondial suppose une candidature auprès de l'UNESCO soutenue par des partenaires du Nord comme du Sud.

C'est pourquoi, la Ville d'Aix en Provence a souhaité affirmer sa politique internationale dans le bassin méditerranéen en signant un accord de coopération décentralisée avec la Ville de Baalbeck et plus largement le Réseau des Villes Historiques et Archéologiques – RVHA qui comprend 18 villes libanaises, jordaniennes et syriennes (Au Liban : Baalbeck, Beyrouth, Jbeil-Byblos, Tyr, Tripoli, Saida et Zouk Mikael ; En Syrie : Alep, Bosra, Damas, Edleb, Hama ; Hasaka ; Palmyre et Tartous ; En Jordanie : Petra, Madaba, Jarash).

Constitué en 2001, la finalité de ce réseau est le développement durable des territoires dont la spécificité réside dans les enjeux afférents à l'existence d'un patrimoine historique, archéologique et culturel de renommée mondiale.

Ainsi, les objectifs du partenariat consistent notamment en :

- l'accompagnement institutionnel pour la mise au point de politiques de développement local, la réflexion commune sur les thématiques du patrimoine historique dans le souci de sa préservation et de son développement
- l'aide pour le développement européen du réseau
- l'appui pour la mise en place des bureaux municipaux de développement touristique.
- Les actions réalisées ont consisté en :
- Des sessions de formations, réalisées par l'Office Municipal de Tourisme d'Aix en Provence, pour des élus et des agents municipaux dans le but de créer des bureaux municipaux de développement touristique dans les villes libanaises membres du Réseau,
- Des visites techniques au Liban et en Syrie pour échanger sur l'expérience de projets développés en Europe et au Moyen Orient,
- L'organisation de conférences thématiques : sur le thème de la “ Gestion Participative du Patrimoine ” au Liban en novembre 2008 et sur le thème des “ Politiques de développement touristique et sensibilisation des habitants ” en septembre 2010 en Jordanie.
- Conscientes de l'impact de la valorisation du patrimoine urbain au service du développement touristique et de l'économie globale des territoires, Aix et Baalbeck ont défini, depuis 2009, deux nouveaux axes de travail en complément de l'action avec le Réseau des Villes Historiques et Archéologiques :
- l'élaboration du plan de développement local de la Ville de Baalbeck
- l'accompagnement de la bibliothèque municipale de Baalbeck

C'est dans ce contexte, riche de partenariat, que la Ville et ses partenaires ont élaboré le projet actuel : “ Aix, Baalbeck et le Réseau des Villes Historiques et Archéologiques : l'opérationnel au service d'une réflexion partagée ”, qui s'inscrit dans la continuité des projets soutenus par le MAEE.

Ce projet, d'une durée triennale, a été retenu dans le cadre de l'appel à projets 2010/2012 du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.

Il s'articule autour de trois axes de travail :

1/ L'élaboration du plan stratégique de développement et d'aménagement de la Ville de Baalbeck

Suite au projet 2009, la mission s'oriente aujourd'hui vers un appui méthodologique pour la mise en place d'un “ Plan stratégique d'aménagement et de développement ” sur l'ensemble de la ville de Baalbeck conduisant à l'élaboration de documents stratégiques et opérationnels.

A l'initiative de la Ville, le Interdisciplinaire de Recherche sur les Territoires et leur Aménagement CIRTA/ Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional – IUAR (Université Paul Cézanne Aix-Marseille III) s'est associé en tant que partenaire technique et financier du projet, renforçant de fait les relations partenariales entre l'Université et la Ville.

Créé voici 39 ans, l'IUAR est l'une des premières institutions universitaires à s'être spécialisée dans les formations en urbanisme, en aménagement et en développement.

L'élaboration technique de ce plan stratégique coordonnée par l'IUAR, dont deux professeurs urbanistes interviendront à Baalbeck pour conduire une phase de diagnostic et de Master Plan, fait ressortir le besoin d'expertise technique de la Ville d'Aix en Provence en matière d'infrastructures, de circulation et d'hydraulique.

Un partenariat est, par ailleurs, recherché avec l'Académie Libanaise des Beaux-Arts (ALBA) de Beyrouth pour permettre la mobilisation d'étudiants libanais et conduire à des échanges inter-universitaires. En effet, l'IUAR coordonne le premier master d'Urbanisme européen EURMed (Etudes Urbaines en Régions Méditerranéennes). Plusieurs étudiant(e)s boursiers (niveau bac + 5/6) pourront participer à des stages à Baalbek de 3 mois dans le cadre du cursus de Master 2ème année.

C'est pourquoi, il vous est proposé une convention liant la Ville d'Aix en Provence et l'Université Paul Cézanne Aix-Marseille III attribuant à l'Université partenaire une participation financière sur une période de trois ans pour la mise en œuvre du projet selon les modalités de la convention annexée.

2/ La mise en place d'une réflexion commune sur le développement touristique moteur du développement économique, dans le cadre du Réseau des Villes Historiques et Archéologiques (RVHA).

Il s'agira, notamment, en lien avec l'office Municipal de Tourisme de la Ville d'Aix en Provence, d'envisager la mise en place de circuits touristiques intégrés dans les villes libanaises.

De plus, le projet développé sur Baalbeck, détaillé ci-dessus, représentera, en 2012, une action pilote pour le travail du RVHA. En effet, le travail réalisé sur Baalbeck constituera une étude de cas pour l'organisation d'un workshop, réunissant l'ensemble des villes du réseau et partenaires pour diffusion et appropriation de la méthode de travail.

3/ Le développement de l'offre culturelle, avec l'accompagnement de la bibliothèque municipale de la ville de Baalbeck.

Cette action consiste en la mise en œuvre d'un parcours de formation à Baalbeck, visant à faire acquérir au personnel municipal les compétences de base et spécifiques (nouvelles technologies) en matière de gestion d'une bibliothèque publique. Trois modules sont proposés sur trois ans, pilotés par la bibliothèque Méjanès. Ils consisteront en des formations sur les thèmes des pratiques multimédia et littérature jeunesse en arabe à Baalbeck et en l'accueil de deux bibliothécaires de Baalbeck en stage à la Méjanès.

Cet axe de travail s'inscrit en parfaite complémentarité avec la politique de coopération éducative et linguistique du Ministère des Affaires Etrangères puisqu'il fait suite au Fonds de solidarité Prioritaire (FSP) Lecture publique initié par l'Etat français qui a permis la création de cette bibliothèque municipale à Baalbeck.

Le coût total d'opération de ce projet triennal s'élève à 333 283 euros. Une subvention de 68 000€ a été obtenue de la part du MAEE, soit 20% du budget. L'arrêté est en instance de notification. Les subventions du ministère seront versées annuellement, soit 20 000€ en 2010, 24 000€ en 2011 et en 2012. La Ville devra produire, en 2011 et 2012 un compte rendu technique et financier faisant état de l'avancement de la tranche précédente et mobilisant l'engagement de la nouvelle tranche annuelle.

L'apport prévisionnel de la Ville d'Aix en Provence est de 79 900€ en numéraire et de 31 925 € en valorisation pour les trois années, soit 33% du budget. Ce qui représente en 2010 : 19 790€ en numéraire et 9 166€ en valorisation ; en 2011 : 27 820€ en numéraire et 11 948€ en valorisation ; en 2012, 32 290€ en numéraire et 10 811€ en valorisation (cf. Tableau Ressources Prévisionnelles ci-joint).

Le projet sera lancé lors du dernier trimestre 2010 et se poursuivra sur trois ans.

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues de bien vouloir:

- VOTER le projet " Aix, Baalbeck et le Réseau des Villes Historiques et Archéologiques : l'opérationnel au service d'une réflexion partagée " d'un montant total triennal de 333 283 euros ainsi que les modalités

de financement afférentes (cf budget annexé). La contribution financière totale triennale de la commune d'Aix sera de 79 900 € en numéraire et de 31 925 € en valorisation, soit 33 % du budget total.

La dépense correspondante annuelle sera imputée sur les crédits : compte 92048.6251.2891, qui présentent les disponibilités nécessaires,

- CREDITER la subvention triennale du MAEE de 68 000€, soit 20 000€ en 2010, 24 000€ en 2011 et 24 000€ en 2012 sur la ligne 92048.7418.2891,
- AUTORISER Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à percevoir cette subvention triennale,
- AUTORISER Madame le Député Maire à signer l'ensemble des documents et autorisations relatifs aux déplacements des différents intervenants - élus, techniciens et experts - nécessaires à la réalisation de ce projet triennal,
- APPROUVER la convention de partenariat et de recherche entre la Ville d'Aix en Provence et l'Université Paul Cézanne Aix-Marseille III,
- AUTORISER Madame le Maire ou, par délégation, l'adjoint délégué aux Relations Internationales à signer la convention de partenariat ci-annexée ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

2010.1017 - RELATIONS INTERNATIONALES - COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AVEC BAALBECK (LIBAN) - COFINANCEMENT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES ET CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'UNIVERSITE PAUL CEZANNE : CENTRE INTERDISCIPLINAIRE DE RECHERCHE SUR LES TERRITOIRES ET LEUR AMÉNAGEMENT (CIRTA) / INSTITUT D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT REGIONAL (IUAR).

Présents et représentés	: 54
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 08 Octobre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

ACCORD DE COOPERATION DECENTRALISEE AVEC BAALBECK - LIBAN

CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE RECHERCHE ENTRE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE ET L'UNIVERSITE PAUL CEZANNE AIX-MARSEILLE III

Entre :

La Ville d'Aix en Provence,

Hôtel de Ville

13 616 Aix-en-Provence cedex 1

Représentée par Madame le Maire ou son représentant, dûment habilité à cet effet par une délibération du Conseil Municipal en date du 4 octobre 2010.

D'une part,

Et

L'Université Paul Cézanne Aix-Marseille III

3 avenue Robert Schuman,

13628 Aix-en-Provence cedex 1

Représentée par son Président M. Marc PENA,

L'Université Paul Cézanne Aix-Marseille III agissant au nom et pour le compte du Centre Interdisciplinaire de Recherche sur les Territoires et leur Aménagement (CIRTA) dirigé par le Professeur Jérôme Dubois,

D'autre part,

PREAMBULE

Depuis 2003, la Ville d'Aix en Provence s'est engagée dans un accord de coopération décentralisée avec la Ville de Baalbeck au Liban, ayant pour objectif de créer un cadre favorable au développement d'actions s'inscrivant dans des relations durables entre les deux collectivités.

Le projet triennal 2010/2012 « Aix, Baalbeck et le Réseau des Villes Historiques et Archéologiques : l'opérationnel au service d'une réflexion partagée », ainsi que ses modalités de financement, a été voté lors du Conseil Municipal du 4 octobre 2010.

Ce projet a obtenu un cofinancement du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes (MAEE) de 68 000 euros.

Une des actions du programme de travail 2010 / 2012 repose sur l'élaboration du « Plan stratégique de développement et d'aménagement » de la Ville de Baalbeck. Suite au projet 2009, la mission s'oriente aujourd'hui vers un appui méthodologique aux différents partenaires concernés pour la mise en place d'un Plan stratégique conduisant à l'élaboration de documents stratégiques et opérationnels.

Afin d'accompagner la municipalité de Baalbeck dans sa réflexion, la Ville d'Aix a mobilisé l'Université Paul Cézanne Aix-Marseille III, et notamment son Centre Interdisciplinaire de Recherche sur les Territoires et leur Aménagement (CIRTA) / Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional (IUAR). Ce centre est l'une des premières institutions universitaires à s'être spécialisée dans les formations de l'urbanisme, en aménagement et en développement.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir le cadre général des actions conduites par le CIRTA / IUAR en partenariat avec la Ville d'Aix-en-Provence, dans le cadre de la coopération décentralisée avec la ville de Baalbeck.

Le CIRTA / IUAR, par le biais de deux professeurs/urbanistes, coordonne l'élaboration technique du plan de développement de la Ville de Baalbeck et s'appuiera sur l'expertise technique de la Ville d'Aix en Provence.

La période de trois ans de l'élaboration du projet est structurée en deux phases : phase de diagnostic (18 mois) et phase de projet de Master Plan (18 mois) à travers la production de plusieurs schémas thématiques sur 6 sous thèmes identifiés et considérés comme constituants d'un Plan stratégique, soit au total 275 jours de travail produit par l'IUAR tant sur place qu'ici à Aix.

Il est notamment prévu de réaliser 11 missions in situ, d'une semaine à deux experts, sur la période des 3 ans mobilisant simultanément les services compétents en matière de tourisme (Office de Tourisme), d'urbanisme (DGAS Aménagement urbain, Etudes Juridiques & Marchés Publics) et d'infrastructures (DGST).

Ce projet sera présenté en fin de projet et constituera une étude de cas lors d'un workshop réunissant l'ensemble des villes du Réseau des Villes Historiques et Archéologiques et partenaires pour diffusion et appropriation de la méthode de travail déployée.

ARTICLE 2 - PRISE D'EFFET DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à compter de sa date de signature par les parties et sa publication au recueil des actes de la Ville d'Aix en Provence.

ARTICLE 3- PARTICIPATIONS FINANCIERES ET CONDITIONS DE PAIEMENT

La Ville d'Aix-en-Provence, gestionnaire des crédits MAEE, financera le CIRTA à hauteur de 74 250 euros pour la mise en œuvre des actions indiquées à l'article 1 sur une période de trois ans, soit :

- 24 300€ en 2010
- 24 300€ en 2011
- 25 650€ en 2012

Un compte rendu technique et financier faisant état de l'avancement du projet et justifiant du nouveau engagement financier annuel sera produit par le CIRTA / IUAR en 2011 et 2012.

La somme allouée sera versée annuellement sur le compte bancaire du CIRTA selon les modalités suivantes :

- 80 % du montant global annuel à la signature de la présente convention ;
- Le solde, soit 20 %, sur production des justificatifs des dépenses effectuées et de compte rendus d'activités annuels détaillant le contenu des travaux réalisés.

ARTICLE 4 - ASSURANCES

L'Université s'engage à souscrire toutes les assurances nécessaires dans le cadre de son activité.

ARTICLE 5 – IMPOTS, TAXES ET CHARGES

L'Université fera son affaire personnelle de toutes les taxes, charges et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales et sociales de telle sorte que la Ville ne puisse être recherchée ou inquiétée en aucune façon à ce sujet.

ARTICLE 6 - RESPECT DES OBLIGATIONS

En cas de non exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la Ville des conditions d'exécution de la convention par l'Université, la Ville peut, après mise en demeure restée infructueuse pendant 15 jours à compter de sa réception, suspendre ou diminuer le montant des versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le versement total de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

ARTICLE 7- CONTROLE DE L'EXECUTION

L'Université s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la Ville de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

ARTICLE 8 – RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non respect, par l'une ou l'autre partie, des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Cette résiliation mettra fin à l'aide apportée par la Ville qui pourra exiger le reversement des sommes versées, non encore engagées par le bénéficiaire.

ARTICLE 9- COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

En cas de litiges persistants, le Tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de Marseille.

A Aix-en-Provence, le

Pour l'Université Paul Cézanne,
Marc PENA

Pour la Ville d'Aix-en-Provence,

ACCORD DE COOPERATION BAALBECK - LIBAN

PROJET 2010 / 2012

Aix en Provence, Baalbeck et le Réseau des Villes Historiques et Archéologiques : l'opérationnel au service d'une réflexion partagée

TABLEAU II : DEPENSES PREVISIONNELLES

RUBRIQUES	2010		2011		2012		2010 / 2012	
	MONTANT (€)	%	MONTANT (€)	%	MONTANT (€)	%	MONTANT (€)	%
- Action 1 : Baalbeck / Plan de développement local	69 000	72%	73 350	62%	77 650	65%	220 000	66%
- Action 2 : RVHA	1 470	2%	15 555	13%	15 800	13%	32 825	10%
- Action 3 : Baalbeck / Bibliothèque Municipale	5 515	6%	6 637	6%	3 370	3%	15 522	5%
- Coût de suivi	5 390	6%	7 302	6%	7 440	6%	20 132	6%
- Coût en communication sur le projet	1 500	2%	1 500	1%	1 500	1%	4 500	1%
- Frais administratifs ou de structure (10% max)	7 811	8%	7 811	7%	8 811	7%	24 433	7%
- Divers et imprévus (5% max)	4 534	5%	5 608	5%	5 728	5%	15 871	5%
TOTAL GÉNÉRAL :	95 220	100	117 763	100%	120 300	100%	333 283	100%

**ACCORD DE COOPERATION BAALBECK - LIBAN
PROJET 2010 / 2012**

Aix en Provence, Baalbeck et le Réseau des Villes Historiques et Archéologiques : l'opérationnel au service d'une réflexion partagée

TABLEAU I : RESSOURCES PRÉVISIONNELLES

SOURCE	2010		2011		2012		2010 / 2012	
	Montant en Euros	%	Montant en Euros	%	Montant en Euros	%	Montant en Euros	%
<input type="checkbox"/> Ville d'Aix en Provence :	28 956	30	39 768	34	43 101	36	111 825	33
- en numéraire	19 790	21	27 820	24	32 290	27	79 900	24
- en valorisation	9 166		11 948		10 811		31 925	
<input type="checkbox"/> Collectivités locales partenaires : villes libanaises, jordaniennes et syriennes	17 230	18	24 087	20	21 620	18	62 937	19
- en numéraire	12 230		18 987		16 520		47 737	
- en valorisation	5 000		5 100		5 100		15 200	
<input type="checkbox"/> Ministère des Affaires Etrangères et Européennes	20 000	21	24 000	20	24 000	20	68 000	20
<input type="checkbox"/> Partenaires du projet en France :								
- Université Aix Marseille III: Institut d'Urbanisme d'Aménagement Régional	24 300	25	24 300	21	25 650	21	74 250	22
<i>Valorisation du temps de travail de M. Lebigot</i>								
<input type="checkbox"/> Autres :								
- Ministère de la Culture Libanais	200	2			200		400	
- Villes libanaises - Région Bekaa								
TOTAL	95 220	100	117 763	100	120 300	100	333 283	100